

# Pour mettre fin à la guerre entre les sexes

Texte écrit par Ramsay Cook

(Reproduit avec la permission du *Globe & Mail*, 10 mai 1990)

Révolté à la vue de la pauvreté et de la famine qui sévissaient en Irlande au XVIII<sup>e</sup> siècle, Jonathan Swift fit une modeste proposition: la consommation de la chair de bébé mettrait fin à cette misère. Il prétendait avoir découvert qu'"un bébé sain et bien nourri constitue à l'âge d'un an un plat délicieux, riche en calories et hygiénique, qu'il soit préparé à l'étouffée, à la broche, au four ou en pot-au-feu" et il ne mettait pas en doute qu'un bébé "ne puisse également servir en fricassée ou en ragoût."

Swift voulait bien sûr illustrer ici le propos qu'on ne remplace pas une injustice par une autre. C'est une leçon qui peut encore nous être utile.

Regardons par exemple les efforts que font les universités pour tenter de régler l'urgent problème de l'équité en matière d'emploi. La cause est noble; toutefois, certaines universités semblent dangereusement suivre la recette de Swift qui suggère le sacrifice des jeunes.

L'énoncé du problème est pourtant simple. Durant la dernière décennie, de plus en plus de femmes ont obtenu leur doctorat et ont cherché tout naturellement à se décrocher un poste à l'université, fief traditionnellement masculin.

On prévoit que l'augmentation du nombre de retraités créera sous peu un marché du travail semblable à celui des années 60, caractérisé par une abondance d'emplois et par une insuffisance de candidats compétents, particulièrement de candidats canadiens. Mais il faudra attendre encore une dizaine d'années avant qu'une telle situation ne prévale. Dans l'intervalle, la lutte pour l'obtention d'une rare chaire sera vive.

Cette compétition sera d'autant plus féroce qu'elle menace de se transformer en guerre entre les sexes où de jeunes femmes affronteront de jeunes hommes dans l'espoir de remplacer des vieillards endormis sans vergogne sur leurs lauriers de professeur titulaire. Les jeunes hommes se trouvent dans une position délicate. La plupart d'entre eux reconnaissent l'existence d'un important déséquilibre dans la représentation des hommes et des femmes au sein du corps professoral. Pourtant eux aussi ont travaillé d'arrachepied pour se préparer à la carrière universitaire. Doivent-ils être pénalisés pour une injustice commise autrefois par d'autres?

Tout semble indiquer que oui, à en juger par les méthodes expéditives qu'entendent prendre certaines universités pour rétablir l'équilibre. Les différents programmes d'action positive et d'équité en matière

d'emploi ne visent qu'un unique mais tout de même louable objectif: l'attribution de postes à un plus grand nombre de femmes. Certaines institutions ont pris des mesures spéciales pour que l'on prête une plus grande attention aux candidatures des femmes. D'autres ont tout simplement décidé de ne nommer que des femmes dans les postes laissés vacants par suite d'une mise à la retraite. Postes réservés aux femmes seulement, hommes prière de s'abstenir!



Dans ma propre université, plusieurs départements pratiquent la politique suivante: la candidature d'un homme doit recueillir 60% des voix du comité de sélection, à défaut de quoi le poste est offert à la première candidate dont le nom figure sur la liste des finalistes. Ce qui signifie en d'autres mots que sur une liste de quatre candidats, le gagnant du concours pourrait avoir été classé quatrième.

C'est avec de tels programmes que de nombreuses universités croient pouvoir obtenir une représentation égale des hommes et des femmes au sein de leur corps enseignant. Mais y réussiront-elles? Quelques-uns de ces programmes rappellent plutôt l'anecdote de Swift en ce qu'ils engendrent de nouvelles injustices en voulant corriger les anciennes.

À la discrimination contre les femmes s'est substituée une discrimination contre les hommes qui ne s'exerce uniquement que sur les plus jeunes d'entre eux.

Les "petits vieux", vraisemblablement coupables d'avoir pratiqué une politique discriminatoire à l'égard des femmes, ne seront pas touchés par les nouvelles

mesures. Les femmes qui ont autrefois été victimes de discrimination n'auront comme seul dédommagement que le plaisir de voir plus de femmes accéder à des postes universitaires.

Ainsi les fils hériteront des dettes de leur père. Le corps professoral, dont les membres sont en grande majorité des hommes d'un certain âge, titulaires de postes, se sent peu concerné par les nouvelles politiques de recrutement et c'est avec la conscience tranquille qu'il s'affranchit des étudiants et se prépare à entamer un été apparemment consacré à la recherche.

Le problème de la discrimination demeure toutefois irrésolu. Pourquoi? Parce que dans les débats qui portent sur le sujet de l'équité en matière d'emploi, personne n'a osé remettre en question le privilège universitaire le plus sacré: le titulariat. Ce système laisse peu d'espoir aux jeunes gens - hommes ou femmes - de voir s'ouvrir des postes. Pour être titulaire, un professeur doit voir son mérite reconnu par ses pairs (qui sont généralement de connivence), et une fois jugé digne de figurer parmi eux, il n'aura jamais plus à faire ses preuves.

À l'origine, la pratique de la titularisation avait été instaurée pour permettre aux professeurs de mener leurs recherches en toute liberté sans craindre d'être renvoyés s'ils en venaient à des conclusions peu orthodoxes. Elle garantissait la liberté de l'enseignement, raison d'être de l'université.

Le sens premier de cette pratique s'est malheureusement altéré. De nos jours, être titulaire signifie, pour la majorité des professeurs, sécurité d'emploi et liberté de toute obligation, sauf celle de satisfaire aux exigences les plus minimales.

Les professeurs ne sont plus tenus de lire de nouveaux livres, de préparer de nouveaux cours magistraux, de diriger des projets de recherche et d'en publier les résultats. On ne peut même plus exiger leur présence aux réunions départementales. Ils n'ont plus qu'à se faire discrets. L'auteur Russell Jacoby, dans son livre *The Last Intellectual*, dénonce sur un ton acerbe cet état de choses: "Il s'avère que pour de nombreux professeurs dans bien des universités, la liberté de l'enseignement ne signifie rien d'autre que la liberté d'être inefficace".\*

Quel rapport, me direz-vous, entre ce problème et celui de l'équité en matière d'emploi? Les deux sont en fait intimement liés. Être titulaire d'un poste, c'est  
...Pour mettre fin, p. 8

## Pour mettre fin

suite de la page 3

l'occuper à titre permanent et la retraite n'étant plus obligatoire, c'est le conserver en fait très longtemps.

Pour quelles raisons n'attacherait-on pas des conditions au privilège d'être titulaire? Le maintien en fonction d'un professeur ne pourrait-il pas plutôt dépendre de son rendement au travail, rendement dont le niveau ne devrait en rien être inférieur à celui qui était exigé pour l'obtention du poste?

Etre jugé périodiquement par ses pairs ne constitue pas une atteinte à la liberté de l'enseignement. Les universitaires jouissent d'un autre privilège que n'accorde presque aucune autre profession: l'année sabbatique payée. Il serait juste et logique de faire l'évaluation d'un professeur lorsque celui-ci prend son congé sabbatique. Afin de réduire au minimum la charge de travail du comité d'évaluation, un poste titulaire pourrait être renouvelé à tous les dix ans, soit environ deux fois dans la carrière d'un professeur titulaire.

De telles révisions s'avèreraient particulièrement utiles dans le cas de professeurs qui ont été titularisés à une époque où les règlements étaient appliqués beaucoup moins systématiquement qu'ils ne le sont aujourd'hui dans la plupart des universités.

Nombreux sont les universitaires qui exercent consciencieusement leur métier, mais tous ne le font pas. Une évaluation périodique en inciterait plusieurs à se consacrer plus résolument à l'ouvrage. Cela permettrait également de libérer des postes en nombre beaucoup plus grand qu'il n'y a de candidates, rendant ainsi inutiles les méthodes discriminatoires en matière d'emploi pratiquées par les universités.

Puisque l'on prévoit manquer bientôt de professeurs compétents, il ne faut à aucun prix perdre la relève actuelle. En lui faisant place, on pourrait ainsi injecter une énergie nouvelle à certaines institutions qui portent en elles les germes de leur propre anéantissement: la garantie inconditionnelle de la permanence d'un poste encourage parfois la médiocrité et la conformité au lieu de récompenser l'excellence et l'originalité.

Ma modeste proposition comporte un autre avantage important: en évaluant périodiquement les professeurs titulaires, on pourrait ainsi empêcher qu'éclate une guerre entre les sexes qui, comme toute guerre inique, serait déclenchée par les plus vieux et combattue par les jeunes. Mieux vaut une guerre entre travailleurs et fainéants. Voilà une guerre qui serait juste.

\* Jeu de mots intraduisible. Le texte anglais se lit comme suit: "For many professors in many universities, academic freedom meant nothing more than freedom to be academic".



## Conférences et demandes de communications

L'ASCRT/AERTC tiendra 3 sessions de travail qui auront pour objet: **L'état des recherches sur la radiodiffusion au Canada**. Les sessions se tiendront à **Kingston, du 26 au 28 mai 1991** et porteront sur l'état des recherches, les archives et l'enseignement. Les personnes intéressées à y participer ou à agir comme commentateur sont priées de s'adresser à Paul Rutherford, Department of History, University of Toronto, Toronto, Ontario, M5S 1A1.

Le Canadian Council for Multicultural and Intercultural Education organise une conférence sur le **multiculturalisme, l'interculturalisme et les questions raciales, à Ottawa, du 24 au 26 novembre 1990**. Pour de plus amples renseignements: CCMIE, 252 Bloor Street West, Suite 8-200, Toronto, Ontario, M5S 1V5; (416) 966-3162.

**L'homme et la montagne en France et au Canada, Alpe d'Huez, France, 12-14 décembre 1990**. Conférence organisée à l'occasion de la réunion annuelle de l'Association française d'études canadiennes. Pour plus d'informations: Henri Rougier, Institut de géographie alpine, 17 rue Maurice Gignoux, 38031 Grenoble Cedex, France.

**La protection de l'environnement face aux déchets au Canada et en Europe, Montpellier, France, 29-31 mai 1991**. Colloque organisé par l'Association française d'études canadiennes. Pour plus de détails: Philippe Colson, La Cabacelle, 2 Impasse de la Réserve, F-34160 Castries.

**Congrès biennal 1990 de l'American Council for Quebec Studies, Chicago, 15-18 novembre 1990**. S'adresser à Jane Moss, Department of Modern Foreign Languages, Colby College, Waterville, ME, 04901, USA.

La **Revue d'histoire de l'éducation** prévoit, pour l'automne 1992, la publication d'un numéro spécial sur "Les enseignants et le syndicalisme". Les personnes intéressées à contribuer à ce numéro sont priées de soumettre, pour le 1er décembre 1990, un résumé de l'article proposé à l'un des trois rédacteurs suivants: Rebecca Coulter, Faculty of Education, The University of Western Ontario, London, Ontario, N6G 1G7, (519)661-2087; Ruby Heap, Département d'histoire, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, K1N 6N5, (613) 564-8218; Harry Smaller, 125 Concord Avenue, Toronto, Ontario, M6H 2P2 (416) 536-0414. La date limite pour l'envoi des manuscrits est le 1er mai 1991.

La British Association for Canadian Studies tiendra une conférence intitulée **Politique, culture et environnement dans le Canada contemporain, à Nottingham, G-B, du 12 au 14 avril 1990**. Les communications devront se rapporter aux thèmes choisis et s'inscrire dans le courant des recherches en histoire, en droit, en politique, en économie, en littérature ou en géographie canadienne. Les présentations peuvent être faites en anglais ou en français. Les thèmes proposés sont: Le Canada et la question canadienne - Goldwin Smith; Politiques d'états et politiques publiques; Nouvelles politiques et mouvements sociaux; Philosophie politique, discours culturel et théorie féministe; Les écrivains canadiens et leur attitude face au canon de la littérature canadienne; Le Canada vu de la Grande-Bretagne - les médias, les publications et les programmes d'études; Imaginer le Canada - Cartographie et reflet de l'aménagement du territoire; Les programmes environnementaux - problèmes et solutions. Un résumé de 250 mots doit être envoyé à Annis May Timpson, Conference Director, Department of American and Canadian Studies, University of Nottingham, Nottingham, NG7 2RD; 0602-484848, poste 3473.

Le Duke University Canadian Studies Centre organise la **conférence de la Cour suprême sur les lois constitutionnelles, à Durham en Caroline du Nord, du 4 au 6 avril 1991**. Les communications porteront principalement sur l'analyse des études en droit constitutionnel au Canada et aux Etats-Unis. Plusieurs invités de marque sont attendus: l'honorable William Rehnquist, chef de la Cour suprême et de la Justice aux Etats-Unis, l'honorable Brian Dickson, ex-chef de la Justice au Canada, ainsi que 8 autres personnalités en provenance des deux pays. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Duke University Canadian Studies Centre, 2016 Campus Drive, Duke University, Durham, NC 27706, USA; (919) 684-4260.